

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-RICI-20-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt famille

Positionnement du document dans le plan :

[BA - Bénéfices agricoles](#)

[Réductions et crédits d'impôts](#)

[Titre 2 : Crédits d'impôt](#)

[Chapitre 3 : Crédit d'impôt famille](#)

1

Les exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition peuvent sous certaines conditions, comme les contribuables relevant des BIC ou des BNC, prétendre au crédit d'impôt famille prévu à l'article 244 quater F du code général des impôts (CGI).

Pour le détail sur le crédit d'impôt famille ([BOI-BIC-RICI-10-130](#)).